

Contrat de développement territorial des énergies thermiques renouvelables

de la Gironde pour la période 2019-2021



gironde.fr/energiesrenouvelables



Édito



La transition énergétique est un enjeu majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Début 2017, la labellisation « territoire à énergie positive pour la croissance verte » du Département récompense sa capacité à impulser des projets et son rôle d'animateur aux côtés des territoires. Aujourd'hui, je suis heureux que le Département de la Gironde ait été retenu par l'ADEME pour bénéficier du « contrat de développement territorial ».

Après l'opération COCON33, de nouvelles possibilités sont ainsi offertes aux territoires girondins d'innover en réponse aux enjeux environnementaux.

Avec ses partenaires : le SIPHEM, l'ALEC et le SDEEG, la collectivité départementale continuera d'encourager la réalisation de projets nouveaux. La transition énergétique girondine se poursuit !

Jean-Luc GLEYZE,
Président du Département de la Gironde

Donnez une nouvelle énergie à vos projets...

Vous vous posez des questions quant à une rénovation de bâtiment, une construction ou un process ?

Vous envisagez de changer le système de chauffage ou de refroidissement par exemple ?

Vous souhaitez faire des économies d'énergie ou mettre en place une énergie renouvelable pérenne ?

Pensez aux énergies renouvelables !

Le Département et ses partenaires vous proposent le contrat de développement territorial des énergies thermiques renouvelables afin de vous accompagner dans votre projet.

Faire poser une chaudière bois énergie ou un dispositif de géothermie permet d'améliorer la performance énergétique et environnementale de votre bâtiment.

Afin d'assurer une gestion locale du réseau de chaleur pour une école, des établissements médico-sociaux ou des logements sociaux, les énergies thermiques renouvelables sont une solution.

Faire le choix des énergies renouvelables, c'est :

- ▶ Réduire votre facture énergétique
- ▶ Réduire votre impact environnemental
- ▶ Faire appel à une ressource locale

Avec le contrat de développement territorial, vous bénéficierez de :

- ▶ **Un réseau** : des compétences dans le renouvelable sont à votre disposition pour sensibiliser et informer
- ▶ **Un accompagnement technique personnalisé** : un animateur territorial vous suit de la réflexion à la réalisation de vos travaux
- ▶ **Un conseil** : vous êtes accompagnés dans le choix de la solution énergétique la plus adaptée (étude d'opportunité)
- ▶ **Une aide au financement**, étudiée au cas par cas, pour une installation d'énergie thermique renouvelable (une aide à l'étude de faisabilité et au commissionnement est également disponible)

Quelles sont les technologies envisageables ?

- ▶ **Bois énergie**
Ex : installation d'une chaudière bois avec plaquettes ou à granulés
- ▶ **Solaire thermique**
Ex : production d'eau chaude sanitaire solaire

▶ Géothermie intermédiaire

Ex : chauffage ou refroidissement d'un bâtiment grâce à l'énergie du sol

▶ Récupération de chaleur fatale

Ex : récupération d'énergie sur les réseaux d'eau usée

Les travaux éligibles :

▶ Installations individuelles

Ex : chaudière bois pour un bâtiment, installation de production ou process

▶ Installations collectives

Ex : création de réseau de chaleur, extension, densification

À qui s'adresse le Contrat de développement Territorial de la Gironde ?

- ▶ Les collectivités (hors État)
- ▶ Les établissements médico-sociaux
- ▶ L'habitat social
- ▶ Les établissements d'hébergement touristique
- ▶ Les copropriétés (habitat collectif privé)
- ▶ Les entreprises...

Rejoignez la dynamique girondine et contribuez à la transition énergétique

► Inscrivez-vous via cette page
gironde.fr/energiesrenouvelables

Vous serez rapidement contacté par un animateur territorial qui vous accompagnera dans la définition de vos besoins jusqu'à la réalisation de votre projet.

Contact

Département de la Gironde
Direction de l'Environnement
Valérie Rambaud
v.rambaud@gironde.fr

Partenariat :

Pilotage : Département de la Gironde.

Animation territoriale : Agence locale de l'énergie et du climat de la Gironde et de la métropole bordelaise (ALEC) et Syndicat mixte Inter-territorial du Pays Haut Entre-deux-Mers (SIPHEM).

Appui technique : Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG).

Appui financier : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Gironde.

